



CHARTRE D'UTILISATION DES DISPOSITIFS D'AMARRAGES DU PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

AVANT DE S'AMARRER : vérifier l'opportunité de s'amarrer au dispositif en fonction de l'état du coffre, de son navire (longueur, tonnage) et des conditions météorologiques et de marée. En particulier :

- Respecter la longueur et le poids de l'embarcation indiqué en fonction de la couleur des bouées du dispositif afin d'éviter toute dégradation ou accident.

Bouées jaunes : embarcations de longueur < 12m et < 7T

Bouées blanches : embarcations de longueur < 20m et < 20T

- Certains emplacements présentent un risque d'échouage de l'embarcation lors des grandes marées basses.

L'AMARRAGE :

- **S'amarrer à une seule embarcation** par coffre afin d'éviter toute dégradation ou accident. Pour la même raison, ne pas se mettre à couple sur un dispositif d'amarrage du parc naturel marin.
- **S'amarrer par l'avant du navire** afin d'éviter toute dégradation ou accident avec l'hélice du bateau ou en cas de fort vent.
- **Utiliser le bout du bateau à passer dans l'anneau de la bouée** et non celui de la bouée.

Comment bien s'amarrer aux coffres ?

- *J'approche **lentement de la bouée**, face au vent ou au courant en prenant garde aux éventuels baigneurs et aux autres bateaux.*
- *J'attrape **l'anneau avec une gaffe** et je passe un bout dedans en laissant **suffisamment de longueur**.*

UNE FOIS AMARRE :

- **Surveiller son embarcation.** Le capitaine reste toujours responsable de son embarcation et de ses passagers.
- **Occuper les coffres un maximum de 24h** par embarcation afin de permettre à chacun d'en profiter.
- **Prendre soin des dispositifs d'amarrage.** Les bouées peuvent être nettoyées à l'aide d'une brosse et d'un chiffon.

Contactez le parc naturel marin de Mayotte en cas de dégradation ou de constatation de dégradation.